

Investissement Canada—Loi

Pourquoi une société mère permettrait-elle à ses filiales canadiennes de lui faire concurrence? Si la société mère américaine a bien du mal à écouler ses produits, laisserait-elle sa filiale canadienne produire et lui faire concurrence? Pas question! La première usine à fermer ses portes serait sa filiale canadienne. Le gouvernement actuel veut maintenant accroître la propriété étrangère.

Tout d'abord, il y a les emplois que nous perdons. Les mainmises ne créent pas toutes des emplois. Une forte proportion des investissements étrangers ont servi et continueront de servir à favoriser la mainmise étrangère sur des usines et des entreprises canadiennes. Une fois l'acquisition faite, l'usine continue de fonctionner pendant un certain temps. Quand elle commence à faire concurrence à la société mère, celle-ci la ferme tout simplement.

Nous croyons que le projet de loi doit être renvoyé à plus tard et examiné à nouveau avant d'être adopté. Nous ne voulons pas que la fuite des capitaux vers les États-Unis soit accrue. Selon les données que j'ai en main—elles remontent à plus d'un an—2 millions de dollars passent à chaque heure du Canada aux États-Unis. Cette somme se présente sous forme d'intérêt sur des obligations ou des investissements, de travaux de recherche et de développement et de profits réalisés par les sociétés étrangères établies au Canada. Si ce montant continue de s'accroître, en définitive, tous les profits, tous les travaux de recherche et de développement et notre espoir d'avoir la maîtrise de notre économie s'envoleront aux mains des sociétés multinationales, la plupart américaines.

Nos priorités divergent grandement. L'actuel gouvernement est fier du secteur privé, les petites entreprises étant le moteur de l'économie. Avec le projet de loi, il force les chefs de petite entreprise qui veulent fabriquer le moindre petit article à faire concurrence aux grandes multinationales, qui peuvent compter sur de forts appuis. Au lieu de protéger les petites entreprises, le gouvernement les fait entrer en concurrence avec les grosses sociétés multinationales. En fait, ces dernières sont invitées à venir s'établir ici soit en achetant une entreprise existante soit en en créant une nouvelle qui viendra la concurrencer. Voilà un exemple du manque de planification et de clairvoyance de la part du gouvernement. C'est ce qui se produira si le Canada continue de s'exposer à l'afflux illimité ou à la domination des capitaux étrangers.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de Hamilton-Est.

Mme Copps: Monsieur le Président, puis-je signaler qu'il est 13 heures?

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

LA CULTURE CANADIENNE

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RÉVISER LES MESURES PROPOSÉES

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, depuis la présentation de l'exposé économique du ministre des Finances (M. Wilson), de nombreux groupes m'ont fait part de leurs préoccupations, en particulier les milieux culturels et artistiques. En effet, les réductions budgétaires prévues dans le cadre des programmes culturels fédéraux sont alarmantes. Les coupures de 75 millions de dollars à Radio-Canada, de 3.5 millions de dollars au Conseil des arts du Canada et de 1.5 million de dollars à l'Office national du film, pour ne citer que ces quelques cas, porteront un grave préjudice au développement culturel du Canada.

Il ne faut pas oublier que les activités culturelles constituent une véritable industrie. Aussi les principaux intéressés ont lieu de s'inquiéter. En l'occurrence, il serait urgent que le ministre des Finances reconsidère les mesures proposées touchant le domaine de la culture, car les compressions vont affecter dramatiquement l'un des secteurs les plus dynamiques de notre économie.

* * *

LES TRANSPORTS

L'INDUSTRIE PRIVÉE—LES POSSIBILITÉS QUE POURRAIENT OFFRIR LES PETITS EMBRANCHEMENTS EU ÉGARD AU SERVICE LOCAL

M. Fernand Ladouceur (Labelle): Monsieur le Président, j'aimerais ressusciter aujourd'hui un débat qui, en 1981, a fait couler beaucoup d'encre dans la presse régionale et provoqué beaucoup d'amertume pour les gens de ma circonscription, la circonscription de Labelle.

Il s'agit en effet, monsieur le Président, de la décision unilatérale de VIA Rail de mettre fin au transport ferroviaire des voyageurs dans la circonscription de Labelle, service jugé par les autorités d'alors comme service non rentable, décision qui ne fut en aucun temps reconsidérée par l'ancien ministre des Transports, et qui fut rendue sans tenir compte des désirs et de la volonté de notre population.

Monsieur le Président, cette coupure de service du transport voyageur, en l'occurrence le «P'tit train du Nord», et plus récemment les requêtes déposées par CP Rail relativement à l'abandon du service de marchandises, ont eu et auront pour principales conséquences de nuire considérablement à notre industrie touristique locale, à notre essor économique au niveau de la petite, moyenne et grande entreprises et de miner tout esprit d'initiative chez nos entrepreneurs locaux.

C'est en ce sens que j'aimerais aujourd'hui souligner l'excellent travail qu'est en voie d'accomplir l'honorable ministre des Transports en ordonnant une enquête d'une durée de six mois sur les possibilités que pourraient offrir les petits embranchements en termes de service local de transport effectué par l'entreprise privée. Comme vous le savez, monsieur le Président, étant donné l'immensité de son territoire, la circonscription de Labelle se trouve présentement confinée à l'utilisation des transports par route ce qui, à toutes fins pratiques, a pour